



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 février 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014)

#### I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2169 (2014), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI) dans l'exécution de toutes les tâches dont elle est chargée. Le présent rapport fait le point de la situation, ainsi que des activités de l'ONU en Iraq depuis la publication de mon premier rapport en date du 31 octobre 2014 (S/2014/774).

#### II. Résumé de l'évolution politique

##### A. Évolution sur le plan intérieur

2. Depuis la présentation de mon précédent rapport, le Gouvernement iraquien a accompli des progrès importants, même s'ils doivent encore être confirmés, en matière de promotion de la réconciliation nationale en obtenant l'appui de diverses composantes iraqiennes pour contrer la menace que pose l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et libérer les zones qui se trouvent sous son contrôle. L'amélioration des relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan, en particulier après la conclusion d'un accord historique sur les exportations d'énergie et le partage des recettes, a constitué une évolution importante sur le chemin de la réconciliation nationale. Le Gouvernement iraquien a également accompli des progrès dans l'exécution de son programme ministériel, notamment en adoptant des mesures concernant la réforme du secteur de la sécurité et des institutions, et en associant des pays de la région à l'action menée pour promouvoir la stabilité dans le pays.

3. Les partenaires régionaux et internationaux ont continué de renforcer leur appui au Gouvernement iraquien dans sa lutte contre l'EIIL. Toutefois, l'État islamique et les factions armées qui lui sont associées contrôlent toujours de vastes pans du territoire dans l'ouest et le nord du pays, où ils continuent de faire des victimes parmi la population civile, de provoquer des déplacements massifs de population et de perpétrer des violations systématiques des droits de l'homme qui pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.



## B. Situation politique

4. Depuis mon rapport précédent, le Gouvernement iraquien a continué de prendre des mesures pour appliquer son programme de réformes politique et économique et de réforme du secteur de la sécurité. Les dirigeants politiques irakiens ont continué en particulier de s'employer à consolider l'appui à la lutte contre l'EIIL et à renforcer la coopération en matière de sécurité. Afin de renforcer les capacités de ses forces de sécurité, le Gouvernement iraquien a continué de déployer les forces de mobilisation populaire, constituées de volontaires, et s'est progressivement assuré l'appui de combattants issus des tribus locales qui se sont joints aux opérations militaires dans les zones contrôlées par l'EIIL dans les provinces d'Anbar, de Ninive, de Diyala, de Kirkouk et de Salaheddine. Le 6 novembre, le Conseil provincial d'Anbar a annoncé la formation d'une coalition d'une quarantaine de tribus, qui a été constituée pour combattre l'EIIL dans la province d'Anbar. Le même jour, 2 000 combattants volontaires des Brigades de la paix (anciennement connues sous l'appellation Armée du Mahdi) se sont déployés au côté des forces de sécurité et des combattants des tribus d'Anbar dans le cadre des opérations militaires en cours pour libérer la ville de Hit (province d'Anbar) du contrôle de l'EIIL. La coopération en matière de sécurité entre les tribus sunnites s'est également renforcée, celles-ci ayant joint leurs forces dans les provinces d'Anbar, de Diyala et de Salaheddine pour protéger leurs communautés de l'EIIL.

5. Comme il en avait été discuté lors du Conseil des ministres du 6 novembre, le Gouvernement s'est engagé à fournir une assistance militaire et financière aux chefs locaux et aux combattants issus des tribus locales pour les aider à lutter contre l'EIIL. Le 11 novembre, le Président du Conseil des représentants, Salim al-Jabouri, a annoncé le plan du Gouvernement visant à recevoir, armer et former à la base d'Ein al-Assad les combattants volontaires issus des tribus locales. Le 10 décembre, le Conseil provincial de Salaheddine a annoncé la décision du Gouvernement iraquien de verser à la province 25 milliards de dinars irakiens et de donner à la police provinciale l'autorisation d'armer les tribus, y compris à Tikrit. Toutefois, plusieurs tribus irakiennes demeurent préoccupées par la lenteur du Gouvernement à répondre à leurs besoins en ressources financières et en armes.

6. Pendant la période considérée, le Gouvernement iraquien a également pris des mesures pour engager la réforme du secteur de la sécurité. Dans le cadre des efforts en cours pour professionnaliser les institutions militaires et les institutions chargées de la sécurité, le Premier Ministre, Haider al-Abadi, a publié le 12 novembre un décret de mise à la retraite d'un certain nombre d'officiers supérieurs de l'armée et de mutation d'autres officiers. Le 28 novembre, le Ministre de l'intérieur, Mohammed al-Ghabban, a annoncé que la sécurité de Bagdad, qui était assurée par l'armée, serait transférée à la police afin que le personnel de l'armée puisse être réaffecté pour renforcer les effectifs des forces armées dans les provinces de l'ouest et du nord-ouest du pays. Le 30 novembre, le Premier Ministre a informé le Conseil des représentants que quelque 50 000 soldats de l'armée iraquienne non actifs seraient rayés des états de paie dans le cadre de l'action en cours pour lutter contre la corruption.

7. Les attentats confessionnels perpétrés par les milices alliées aux forces de sécurité irakiennes ont continué de compromettre les efforts que mène le Gouvernement pour renforcer l'état de droit. Le 10 novembre, une délégation venue de Diyala a informé le Premier Ministre des attentats, apparemment à caractère

confessionnel, qui étaient perpétrés dans la province. Le Premier Ministre a réaffirmé qu'il avait strictement donné pour instructions aux forces de sécurité de prendre fermement les mesures voulues à l'encontre des groupes armés qui commettraient des violations, y compris des enlèvements. Le 26 novembre, le Président du Conseil des représentants a publié une déclaration dans laquelle il condamnait les attentats confessionnels perpétrés par les milices dans les zones libérées de Saadiya (province de Diyala) qui compromettaient les efforts de réconciliation nationale. Le 1<sup>er</sup> décembre, le Ministre de la défense, Khalid al-Ubaidi, s'est rendu à Diyala, où il a demandé aux forces de sécurité irakiennes de faire preuve de neutralité et de respecter les droits de l'homme. Le 3 décembre, à la Conférence internationale de lutte contre le terrorisme qui s'est tenue à Bruxelles, le Premier Ministre irakien a affirmé la volonté de son pays, en vertu de sa constitution, d'interdire aux groupes et milices armés d'opérer en dehors des forces de sécurité nationales.

8. Le 27 janvier, le Conseil des ministres a approuvé en principe la formation d'une garde nationale et la création d'un comité chargé de mettre au point la version définitive de la législation pertinente, qui sera présidé par le Vice-Premier Ministre, Bahaa al-Araji. Des divergences de vues entre les blocs politiques, notamment en ce qui concerne la composition et la structure de commandement et de contrôle de la force, ont retardé l'élaboration du texte définitif d'un projet de loi.

9. Depuis l'établissement de mon premier rapport, le Gouvernement irakien a pris des mesures pour garantir l'application équitable de la loi et renforcer l'état de droit. Le 1<sup>er</sup> décembre, le Premier Ministre a pris un décret interdisant les arrestations et la détention arbitraires en Iraq, prescrivant l'enregistrement électronique des détenus, accélérant la libération des détenus déjà relaxés par les tribunaux et criminalisant l'emprisonnement illégal, les enlèvements et les attaques contre les civils, conformément à la Constitution. Le 17 décembre, le Ministre de l'intérieur a informé mon Représentant spécial que des mesures sont prises pour assurer l'enregistrement électronique des détenus et de leur lieu de détention, et il a confirmé que cette opération se fait déjà manuellement. Le 8 janvier, les autorités judiciaires fédérales ont annoncé que 10 384 détenus qui avaient été jugés non coupables avaient été relâchés. Le 25 janvier, elles ont annoncé que 7 862 détenus, dont 1 291 accusés de terrorisme, avaient été relâchés rien qu'au mois de janvier.

10. Les dirigeants politiques irakiens restent attachés à œuvrer pour la réconciliation nationale et à promouvoir une gouvernance d'ouverture. À la suite d'une réunion tenue entre le Premier Ministre, M. Abadi, le Président du Conseil des représentants, M. Jabouri, et le Président Fouad Massoum le 3 décembre, le Vice-Président, Ayad Allawi, a été officiellement chargé de conduire l'action de réconciliation nationale. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 23 novembre, le Vice-Président a exposé sa feuille de route pour la réconciliation nationale, qui prévoit de renforcer la confiance du public dans l'État grâce à des mesures législatives, de raffermir l'état de droit, d'interdire les groupes armés qui opèrent en dehors du cadre de l'État, d'indemniser les personnes touchées par les opérations militaires et le terrorisme, de reconstruire les zones endommagées et d'aider les personnes déplacées à retourner dans leurs foyers. Par ailleurs, le 16 décembre, le Président Massoum a exposé à mon Représentant spécial trois éléments essentiels pour favoriser la réconciliation nationale : la lutte contre le sectarisme grâce à l'intensification du dialogue politique, l'accélération de la réforme législative et la proclamation d'une amnistie. Les différentes parties prenantes ont poursuivi les

discussions sur les cadres juridiques pour amender la loi sur la justice et le dispositif de responsabilisation et accorder l'amnistie.

11. La période considérée a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle ère de compromis politique et de partenariat renforcée entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan. Le succès initial est intervenu le 13 novembre, date à laquelle les deux parties sont parvenues à un accord provisoire en vertu duquel le Gouvernement fédéral a accepté de transférer 500 millions de dollars des États-Unis au Gouvernement régional du Kurdistan pour le règlement des salaires non payés des fonctionnaires. Le Gouvernement régional s'est engagé, à son tour, à transférer 150 000 barils de pétrole par jour par l'intermédiaire de l'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole, reprenant ainsi sa contribution au budget fédéral.

12. L'accord provisoire a été suivi d'intenses négociations qui ont abouti le 2 décembre à un autre accord historique entre les deux parties, portant sur les exportations d'énergie, le partage des recettes et la prise en charge par l'État fédéral des salaires des peshmerga. En vertu de cet accord, le Gouvernement régional du Kurdistan exportera 250 000 barils par jour et aidera le Gouvernement fédéral à exporter 300 000 barils par jour à partir de Kirkouk par l'intermédiaire de l'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole, à travers l'oléoduc du Gouvernement régional. En échange, Bagdad recommencera à verser au Gouvernement régional du Kurdistan une allocation correspondant à 17 % du budget fédéral. Le Gouvernement fédéral s'est également engagé à allouer 1,2 milliard de dollars des États-Unis par an aux peshmerga. Des comités mixtes seront constitués pour surveiller la mise en œuvre de cet accord, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. À la fin de 2014, le Gouvernement fédéral avait déjà effectué deux transferts de 500 millions de dollars des États-Unis au Gouvernement régional du Kurdistan. Le 3 janvier, le Ministre du pétrole, Adel Abdul Mehdi, a annoncé que la production pétrolière avait commencé à Kirkouk et s'élevait à 175 000 barils par jour. Les deux parties sont également convenues d'établir un calendrier pour les futures négociations sur l'application de l'article 140 de la Constitution, relatives aux frontières internes contestées de l'Iraq.

13. La coopération en matière de sécurité entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan s'est également renforcée pendant la période considérée. Le 3 novembre, le Président Massoum et le Ministre de la défense, M. Ubaidi, se sont rendus à Erbil, où ils se sont entretenus avec des représentants du Gouvernement régional du Kurdistan, le Premier Ministre, Nechirvan Barzani, et le Ministre des affaires des peshmerga, Mustafa Said Qadir, des questions de coopération bilatérale en matière de sécurité. Au cours de ces entretiens, il a été convenu que le Gouvernement fédéral fournirait des armes lourdes aux peshmerga. Le 7 janvier, le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan ont tenu à Bagdad une réunion ministérielle commune sur les questions de sécurité visant à renforcer la coopération en la matière et à intensifier l'échange de renseignements et de compétences.

14. Le 29 janvier, le Conseil des représentants a approuvé le projet de loi de finances fédéral pour 2015. Le budget de l'État, qui s'élève à 108 milliards de dollars des États-Unis et qui prévoit un déficit de 22 milliards de dollars, est fondé sur des projections de recettes provenant des exportations d'environ 3,3 millions de barils par jour, à 56 dollars le baril, tout au long de 2015. Les recettes pétrolières

représentent environ 84 % du budget total. Environ 25 % de l'ensemble du budget sont alloués à la défense et à la sécurité.

15. Au cours de la période considérée, le déficit budgétaire a entravé la capacité du Gouvernement de verser les allocations budgétaires restantes aux provinces, dont certaines, telles que Mouthanna, Bassora et Ninive, ont dû cesser de payer les fonctionnaires. Le 9 décembre, le Conseil des ministres a demandé au Ministre des finances de payer à 2 dollars le baril le montant de pétrodollars dû à la province de Bassora au lieu des 5 dollars promis par le Gouvernement précédent, et de verser à la province de Ninive une avance de 1 million de dollars pour couvrir ses dettes et faire face à ses dépenses opérationnelles immédiates. La province de Mouthanna a toutefois déclaré faillite le 9 décembre.

16. En novembre, des membres du parlement à Bassora ont annoncé la mise en circulation d'une pétition pour transformer Bassora en région administrative. Plusieurs manifestations de soutien à cette initiative ont eu lieu en novembre et décembre. Le 29 décembre, le Premier Ministre, M. Abadi, a participé à une réunion du Comité suprême pour la coordination provinciale à Bassora et a réaffirmé l'attachement de son gouvernement au principe de la décentralisation. Le 30 décembre, le Conseil des ministres a retiré la plainte qu'il avait déposée auprès du tribunal fédéral le 7 janvier 2014 pour contester la validité de la loi 21 de 2008, la loi des provinces non constituées en région, telle qu'amendée par la loi 19 de 2013, ouvrant ainsi la voie à l'attribution de plus de pouvoirs à l'administration locale.

## C. Sécurité

17. Pendant la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité est demeurée extrêmement instable, les combats se poursuivant entre l'EIIL et les factions armées qui lui sont associées, d'une part, et les forces de sécurité irakiennes, les forces peshmerga et les combattants volontaires et combattants issus des tribus locales, de l'autre. Le conflit et la violence armée étaient essentiellement concentrés dans les zones contrôlées par l'EIIL dans les provinces d'Anbar, de Ninive, de Diyala et de Salaheddine. L'EIIL a continué de contrôler de larges pans du territoire irakien mais n'a pas réalisé d'autres gains territoriaux importants. Les forces armées irakiennes, aidées par des combattants issus des tribus locales et combattants volontaires qui leur sont alliés, ont accompli des progrès certes limités mais réguliers contre l'EIIL, reprenant le contrôle de certaines zones dans les provinces de Diyala, Salaheddine et Ninive.

18. Pendant la période considérée, les frappes aériennes de la coalition internationale contre les positions de l'EIIL autour de la ville de Mossoul et dans les districts environnants, les monts Sinjar et le sud de la ville de Kirkouk, autour de la raffinerie de pétrole de Baiji, à Tikrit et dans le nord-est de la province de Diyala se sont intensifiées. Elles ont également ciblé les zones contrôlées par l'EIIL dans la province d'Anbar et le long de la frontière de l'Iraq avec la République arabe syrienne.

19. Épaulées par les combattants volontaires constituant les forces de mobilisation populaire, les forces armées irakiennes ont lancé avec succès des opérations militaires pour reprendre des régions de la province de Diyala. Le 20 novembre, les forces de sécurité irakiennes ont libéré le district de Saadiya, dans le nord-est de la

province de Diyala, tandis que, le 23 novembre, les forces peshmerga ont repris à l'EIIL le contrôle de la ville de Jalawla, le long de la frontière entre la République islamique d'Iran et l'Iraq, et le 25 janvier elles lui ont repris Mouqdadiya et les villages environnants. La situation en matière de sécurité dans la région du centre-nord est toujours extrêmement instable, des accrochages armés survenant près de Baqouba dans la province de Diyala.

20. Dans la province de Salaheddine, les forces irakiennes et peshmerga et les combattants issus des tribus locales et des forces de mobilisation populaire ont lancé des opérations militaires conjointes pour reprendre du terrain à l'EIIL. Le 27 décembre, les forces de sécurité irakiennes, aidées par des combattants volontaires, ont libéré le village de Yathrib et brisé le siège de la ville de Dhoulouiya, située à 40 kilomètres au sud de Samarra. L'activité cinétique autour de la ville de Baiji et de la raffinerie voisine est restée fluide. Les forces de sécurité irakiennes ont lancé des opérations terrestres à Baiji en novembre pour expulser des éléments de l'EIIL de la région, mais les effets ont été limités. Bien que les forces de sécurité irakiennes contrôlent l'accès à la ville de Baiji et à la raffinerie, l'EIIL continue de maintenir sa présence tout juste à l'extérieur de la zone concernée. La ville de Samarra est demeurée sous le contrôle des forces gouvernementales, mais certaines zones le long de l'autoroute Samarra-Tikrit sont toujours contestées.

21. Dans la province de Ninive, les peshmerga ont rétabli leur présence dans des zones stratégiques entre la ville de Mossoul et la frontière irako-syrienne, notamment la ville de Zoummar et les champs de pétrole environnants, une installation importante que l'EIIL avait prise en juillet. Le 17 décembre, les forces peshmerga, épaulées par des volontaires des forces de mobilisation populaire, ont lancé une grande offensive terrestre dans la région au pied de la montagne de Sinjar et auraient repris des territoires à l'EIIL. La pression que les peshmerga continuent d'exercer a ouvert des couloirs de sécurité permettant aux populations civiles de quitter les zones de conflit.

22. Dans la province d'Anbar, aucune des parties n'a obtenu de gains territoriaux pendant la période considérée. Le centre de Ramadi, Karma et Haditha est resté sous le contrôle des forces gouvernementales, tandis que la plus grande partie de la province est toujours contestée, sous siège ou sous le contrôle de l'EIIL. La situation sur le plan de la sécurité à Anbar était très mouvante, de sérieux accrochages survenant fréquemment dans plusieurs parties de la province. Tout le mois de novembre, des affrontements prolongés ont été signalés dans des villes au nord-ouest de Ramadi. La ville de Ramadi elle-même a été en novembre la cible de trois attaques concertées de l'EIIL, qui s'était emparé à cette occasion de plusieurs bâtiments administratifs. L'EIIL avait également pris le contrôle de grandes intersections et de routes importantes de sortie de Ramadi, qui restent actuellement contestées. Les accrochages et les tirs d'artillerie se poursuivent autour de Ramadi et de Fallouja.

23. Pendant la période considérée, Bagdad a continué d'être touchée par des actes de terrorisme, notamment des enlèvements et des assassinats ciblés, la violence interconfessionnelle, l'utilisation d'engins explosifs improvisés ou de véhicules piégés, et des attentats-suicides à l'explosif ciblant les civils. L'incident le plus meurtrier est survenu à Sadr City le 4 décembre, date à laquelle 21 civils ont été tués et 69 blessés par deux attentats au véhicule piégé.

24. L'EIIL a continué de saisir du matériel et des équipements militaires des forces de sécurité iraqiennes en attaquant leurs convois. Au cours de la période considérée, on a signalé trois attentats au véhicule piégé contre les forces de sécurité iraqiennes, au moyen de véhicules blindés capturés auprès de ces forces. Cet état de chose est préoccupant pour l'ONU après que le Front El-Nosra a annoncé avoir utilisé un véhicule blindé des Nations Unies qu'il avait volé précédemment pour perpétrer un attentat-suicide contre une position de l'armée gouvernementale le 7 décembre dans la province de Deraa.

#### **D. Évolution de la situation aux niveaux régional et international**

25. Le Gouvernement iraqien a poursuivi sa politique d'amélioration des relations bilatérales avec ses voisins, son objectif étant d'obtenir leur appui sur les plans politique, économique et humanitaire, ainsi qu'en matière de sécurité et de reconstruction, de manière à contrer l'influence de l'EIIL. La communauté internationale a élargi son appui, et d'autres États ont fourni une assistance au Gouvernement fédéral et au Gouvernement régional du Kurdistan.

26. Ces questions étaient au cœur des entretiens que des délégations iraqiennes de haut niveau ont eus avec leurs homologues régionaux au cours des visites officielles qu'elles ont effectuées en Arabie saoudite, à Bahreïn, en Égypte, aux Émirats arabes unis, au Qatar et en Turquie. Pendant la période considérée, de hauts représentants d'un certain nombre de pays de la région, notamment de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Jordanie et du Koweït, se sont rendus à Bagdad pour réaffirmer leur appui à l'Iraq. L'annonce par l'Arabie saoudite et le Qatar du rétablissement de leurs relations diplomatiques avec l'Iraq, après de longues années d'absence, témoigne du renforcement des relations bilatérales du pays avec ses voisins.

27. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour contenir la menace que représente l'EIIL, le Gouvernement régional du Kurdistan a déployé, le 1<sup>er</sup> novembre, environ 150 combattants peshmerga dans la ville d'Ain el-Arab/Kobané dans le nord de la République arabe syrienne. Le 1<sup>er</sup> décembre, un autre contingent de 150 combattants peshmerga a été envoyé pour assurer la relève du premier.

28. Le Gouvernement iraqien et le Gouvernement régional du Kurdistan ont tous les deux continué d'accueillir l'aide de la République islamique d'Iran. L'action menée par ce pays s'inscrit dans un contexte de coopération bilatérale accrue, l'Iran exprimant clairement son intérêt à promouvoir la stabilité, l'unité et l'intégrité de l'Iraq.

29. Le 9 décembre, le Conseil de coopération du Golfe a publié, à l'issue de la réunion de son Conseil suprême, la déclaration de Doha, dans laquelle il s'est notamment félicité de la « nouvelle direction » du Gouvernement iraqien et a demandé à l'Iraq de forger un nouveau partenariat entre toutes les communautés iraqiennes. Il a également réaffirmé son appui à la mise en œuvre de la résolution 2170 (2014) du Conseil de sécurité.

30. Au niveau international, la coalition anti-EIIL a tenu une réunion au niveau ministériel à Bruxelles le 3 décembre. Une soixantaine de pays y ont exposé les efforts qu'ils font ou qu'ils comptent faire pour aider le Gouvernement iraqien à

éliminer la menace que représente l'EIL. Les participants se sont dits résolus à mettre en œuvre les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité, ainsi que les autres décisions pertinentes. Ils se font féliciter de la participation de la délégation iraquienne, qui était dirigée par le Premier Ministre, M. Abadi, et ils ont exprimé leur satisfaction au sujet de la politique d'ouverture du Gouvernement iraquien. Ils ont souligné la nécessité de mener une action internationale concertée pour soutenir l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan dans leurs efforts pour gérer la crise. Le 22 janvier, la Coalition anti-EIL a tenu à Londres une réunion coprésidée par le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume Uni et le Secrétaire d'État des États-Unis, à laquelle ont participé le Premier Ministre iraquien et 18 autres États Membres, ainsi que la Haut-Représentante de l'Union européenne, Federica Mogherini. Les participants ont affirmé la nécessité de soutenir le Gouvernement iraquien et d'intensifier l'action commune pour lutter contre les combattants étrangers, le financement et la propagande.

31. Le 18 décembre, le Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies a tenu une session extraordinaire pour examiner une demande du Gouvernement iraquien tendant à reporter le paiement du montant de 4,6 milliards de dollars restant dus au Gouvernement koweïtien, au titre des réparations, en vertu de la résolution 1956 (2010) du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur solidarité avec l'Iraq pour les problèmes auxquels il fait face actuellement et décidé de faire droit à la demande du Gouvernement iraquien en reportant à janvier 2016 l'obligation qui lui incombe de verser 5 % de ses recettes pétrolières dans le Fonds d'indemnisation des Nations Unies. Ils se sont également félicités que le Koweït appuie la demande de l'Iraq.

### **III. Point des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies**

#### **A. Activités politiques**

32. Suite à la formation d'un gouvernement d'ouverture par le Premier Ministre, M. Abadi, mon Représentant spécial a travaillé en partenariat étroit avec les dirigeants politiques irakiens pour mettre en œuvre le programme ministériel, qui est essentiel pour accomplir des progrès et ramener l'Iraq sur la voie de la réconciliation et de la stabilité. Il a plaidé en faveur de la promotion de la réconciliation nationale, du renforcement de l'état de droit grâce à la réforme du secteur de la sécurité et aux réformes législatives, et du renforcement des institutions, et il a donné des avis aux principales parties prenantes dans tous ces domaines. Il s'est régulièrement entretenu avec le Président Massoum, le Premier Ministre, M. Abadi, le Président du Conseil des représentants, M. Jabouri, et le Ministre des affaires étrangères, M. Jaafari. Il s'est également entretenu avec les chefs des blocs politiques, les chefs tribaux et les responsables des administrations locales des provinces de Salaheddine, de Ninive et d'Anbar touchées par le conflit.

33. Mon Représentant spécial a eu des contacts avec des acteurs politiques clés en Iraq pour aider à créer une garde nationale destinée à accroître les capacités des

forces de sécurité irakiennes, un volet important du programme ministériel. Avec d'autres représentants de la MANUI, il s'est régulièrement entretenu avec de hauts responsables de la sécurité en Iraq pour discuter de la nature, de la structure et du cadre juridique de cette garde nationale. À Erbil, il s'est entretenu avec le Premier Ministre et le Ministre de l'intérieur du Gouvernement régional du Kurdistan, MM. Barzani et Sanjari, tandis que mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques s'est entretenu avec le Président du Parlement du Kurdistan, Yusuf Mohammed Sadiq, et le Ministre des affaires des peshmerga, M. Qadir, pour discuter du rôle que les peshmerga pourraient jouer dans cette force.

34. La MANUI a également eu des contacts avec d'autres interlocuteurs pour appuyer les efforts de réconciliation nationale que font les responsables politiques irakiens. Mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Vice-Président, M. Allawi, et le conseiller du Premier Ministre pour la réconciliation nationale, Mohammed Salman. Mon Représentant spécial adjoint a reçu une délégation du Peace Council for Tolerance and Good Governance (Conseil de paix pour la tolérance et la bonne gouvernance) – récemment créé par des théologiens, des militants de la société civile et d'anciens membres du Conseil des représentants – pour discuter des attentes des diverses communautés irakiennes sur cette question. Les 26 et 27 novembre, la MANUI a organisé une table ronde sur la cohésion sociale, à laquelle ont participé d'éminentes personnalités politiques et religieuses et des membres importants de la société civile, qui ont discuté des causes de la division sociale, ainsi que des mesures pour unir les Irakiens, réunion à l'issue de laquelle ont été formulées des recommandations qui ont été présentées au Gouvernement pour examen le 15 décembre.

35. Mon Représentant spécial et mon Représentant spécial adjoint ont également eu des contacts avec des interlocuteurs irakiens pour appuyer la réforme législative. Ils ont fait part au Premier Ministre, M. Abadi, au Président du Conseil des représentants, M. Jabouri, au Vice-Premier Ministre, M. Araji, au Ministre de la justice, M. Zamili, et au Ministre des droits de l'homme, M. Bayati, des options formulées par la MANUI en ce qui concerne l'amnistie et la réforme du système de justice pénale. Mon Représentant spécial a également cherché à déterminer auprès des acteurs concernés la suite qui était donnée à l'application du décret du Premier Ministre en date du 1<sup>er</sup> décembre portant interdiction des violations des droits civils et politiques.

36. Mon Représentant spécial a fait usage de ses bons offices pour faciliter la signature d'accords entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan au sujet des exportations d'énergie, du partage des recettes et du financement des peshmerga. Le 18 décembre, il s'est rendu à Erbil pour exhorter le Premier Ministre du Gouvernement régional, M. Barzani, à profiter de l'accord du 2 décembre pour œuvrer au règlement des questions en suspens depuis longtemps entre les deux parties.

37. Mon Représentant spécial s'est activement employé avec les pays voisins de l'Iraq et la communauté internationale dans son ensemble à renforcer la coopération avec le Gouvernement irakien et l'appui qui lui est fourni dans sa lutte contre l'EIL, ainsi que dans ses efforts sur le plan humanitaire et dans les domaines de la reconstruction et du relèvement. Il a effectué des visites officielles en Égypte, aux Émirats arabes unis, aux États-Unis d'Amérique, au Koweït et au Qatar. Il a également effectué une visite officielle en République islamique d'Iran, où il s'est

entretenu avec de hauts responsables et personnalités religieuses iraniens, notamment le Ministre des affaires étrangères, Mohammed Jawad Zarif, le Président du Conseil de discernement, Akbar Hashemi Rafsanjani, le Haut Conseiller pour les affaires internationales, Ali Akbar Velayati, et d'autres personnalités. Les interlocuteurs iraniens ont noté que la République islamique d'Iran envisageait d'élargir sa coopération avec l'Iraq et était résolue à respecter la souveraineté de l'Iraq et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies.

38. Le 3 décembre, mon Représentant spécial a participé à la réunion ministérielle de la coalition internationale de lutte contre l'EIIL, au cours de laquelle il a présenté un exposé sur les faits nouveaux survenus en Iraq, ainsi que sur la réaction et l'assistance des Nations Unies. Les 8 et 9 décembre, il a participé en mon nom à la réunion du Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe qui s'est tenue à Doha. Il a participé, le 22 janvier, à la réunion de la coalition anti-EIIL tenue à Londres, réunion au cours de laquelle il a affirmé la nécessité de parvenir à une solution politique à la crise en Iraq et souligné la nécessité d'aider le Gouvernement iraquien à effectuer les réformes, à renforcer l'unité nationale et à promouvoir la coexistence nationale. Il a annoncé le partenariat des Nations Unies avec l'Iraq pour la création d'un fonds d'affectation spéciale commun de reconstruction des zones libérées du contrôle de l'EIIL.

39. Au cours de la période considérée, la MANUI s'est de nouveau employée à contribuer à obtenir l'accord des partenaires internationaux pour qu'ils aident le Gouvernement iraquien à faire face à ses difficultés financières. Mon Représentant spécial a favorisé les discussions relatives à la demande du Gouvernement iraquien de reporter les paiements dus au Gouvernement koweïtien au titre des réparations, lors de la visite qu'il a effectuée du 23 au 25 novembre au Koweït, où il s'est entretenu avec le Premier Ministre, Sheikh Jaber Al-Mubarak Al Hamad Al-Sabah, et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Sabah Al-Khalid Al Sabah. Le 4 décembre, il a présenté un exposé informel aux membres de la Commission d'indemnisation des Nations Unies à Genève et a eu par la suite des entretiens avec de hauts représentants iraquiens et koweïtiens.

40. La MANUI a continué de défendre et de promouvoir activement les droits des femmes. Le 25 novembre, mon Représentant spécial adjoint a pris la parole à la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence à l'égard des femmes », à laquelle ont participé des représentants du Gouvernement iraquien et des organisations de la société civile.

41. Le 2 novembre, la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, s'est rendue en Iraq, où elle s'est entretenue avec des interlocuteurs iraquiens de la protection du patrimoine culturel de l'Iraq de la menace que constitue l'EIIL. Le 3 décembre, mon Représentant spécial a participé à la conférence que l'UNESCO a organisée à Paris sur le patrimoine culturel en péril en Iraq et en Syrie. Il y a prononcé une allocution sur la menace que l'EIIL représente pour le patrimoine et l'identité culturels de l'Iraq, et évoqué l'aide que l'ONU fournit au Gouvernement iraquien pour contrer cette menace.

## B. Assistance électorale

42. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'assistance électorale de la Mission a continué de collaborer avec la Haute Commission électorale indépendante et les commissions du Conseil des représentants et du Conseil des ministres pour les aider à examiner le dispositif électorale irakien. À l'invitation de la commission juridique du Conseil des représentants, la MANUI a participé aux réunions consacrées à l'examen de la loi sur les élections des conseils de province, de district et de sous-district (loi n° 36 de 2008). Les cinq réunions tenues à ce jour ont porté sur le cadre juridique s'appliquant aux campagnes électorales et à leur financement, sur Kirkouk, ainsi que sur les dispositions relatives à la répartition des sièges. Le 30 novembre, lors d'un atelier organisé par le bureau du Président du Conseil des représentants, la Mission a présenté une note sur les travaux des commissions indépendantes et leurs relations avec les pouvoirs exécutif et législatif.

43. La MANUI a également suivi l'évolution de la situation après l'adoption, le 23 juillet, du projet de loi relatif à la Haute Commission électorale indépendante kurde portant création d'un organisme de gestion des élections dans la région du Kurdistan. Le 3 décembre, le Parlement kurde a confirmé la composition de la Commission et élu ses neuf membres, dont une femme, un chrétien et un Turkmène. Le 3 décembre, lors d'une réunion avec la Mission, le Président du comité provisoire de sélection de la Commission a déclaré que l'aide de l'ONU serait essentielle aux travaux de la Commission. La Mission a insisté sur la nécessité d'un dialogue entre les commissions nationales et régionales et s'est déclarée prête à donner des consignes pour rendre la coordination efficace.

44. La Haute Commission électorale indépendante a repris la campagne d'inscription biométrique des électeurs, qui concerne désormais 11 des 19 bureaux électoraux de province, à savoir Najaf, Maïssan, Bassora, Qadissiya, Dhi Qar, Mouthanna, Roussafa (Bagdad), Karkh (Bagdad), Karbala, Babylone et Wasset. Des informations font état d'une plus grande participation des électeurs, 188 228 étant inscrits au 7 décembre 2014, dont 39 % de femmes (73 969) et 61 % d'hommes (114 257). La date à laquelle l'inscription biométrique commencera dans les huit autres provinces, y compris celles touchées par le conflit, à savoir Diyala, Kirkouk, Salaheddine, Ninive et Anbar, ainsi que les provinces d'Erbil, du Dohouk et de Souleimaniyé, dans la région du Kurdistan, n'est pas encore fixée.

## C. Faits nouveaux et activités se rapportant aux droits de l'homme

45. La MANUI continue de suivre la situation des civils du point de vue des conflits armés et des actes de terrorisme. Entre mon dernier rapport et le 20 janvier, 2 026 civils ont été tués et 3 745 blessés dans des actes de violence armée et de terrorisme. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, la Mission a recensé au moins 35 408 victimes civiles (12 282 morts et 23 126 blessés), le chiffre le plus élevé depuis les violences de 2006-2007. Je note que l'équipe spéciale d'enquête du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, chargée par le Conseil des droits de l'homme de recueillir des éléments de preuve se rapportant à des violations du droit international commises par l'EIL et d'autres groupes armés qui lui sont associés, est arrivée en Iraq en décembre et doit en principe faire rapport au Conseil des droits de l'homme en mars 2015.

46. La Mission a continué de recevoir des informations selon lesquelles l'EIIL commettait des violations systématiques et généralisées du droit international, notamment des attaques délibérées contre la population et les infrastructures civiles, des exécutions et autres meurtres ciblés de civils, des enlèvements, des viols et autres formes de violence sexuelle et physique contre des femmes et des enfants, la profanation ou la destruction de lieux ayant une importance religieuse ou culturelle, le recrutement forcé d'enfants, le saccage gratuit, le pillage de biens et le déni des libertés et droits fondamentaux. Ces violences ont particulièrement touché les membres des diverses communautés ethniques et religieuses irakiennes, notamment les Turkmènes, les Chabaks, les chrétiens, les Yézidis, les Sabéens, les Kakaï, les Kurdes Feylis, les Arabes chiites et les membres de tribus sunnites ralliées au Gouvernement ou suspectées de l'être, dont les droits fondamentaux sont délibérément et systématiquement bafoués par l'EIIL et d'autres groupes armés qui lui sont associés.

47. Les violations des droits des femmes perpétrées par l'EIIL demeurent extrêmement préoccupantes; des milliers de femmes et d'enfants sont toujours captifs de l'organisation. Lors d'entretiens avec des membres de la Mission, les femmes qui se sont échappées ont confirmé que la plupart d'entre elles subissaient des violences sexuelles et physiques, étaient vendues comme esclaves, étaient mariées de force à des combattants de l'EIIL ou servaient de boucliers humains. L'EIIL a également attaqué et tué des notables et des dirigeantes politiques et exécuté le 23 novembre dernier, à Mossoul, deux anciennes candidates aux législatives.

48. L'EIIL continue de soumettre les civils vivant dans les zones qu'il contrôle à de graves violations de leurs droits fondamentaux. Au cours de la période considérée, la Mission a recensé au moins 165 « exécutions » faisant suite à des condamnations prononcées par des « tribunaux » établis par l'EIIL dans les zones qu'il contrôle. Plusieurs fosses communes contenant des centaines de victimes de l'EIIL ont été découvertes, notamment le 3 décembre dans le sous-district de Jalaoula, à Kobachi (province de Diyala) et à Qayyara, au sud de Mossoul, et le 7 décembre dans les villages d'Athba et de Hleila, toujours au sud de Mossoul.

49. L'EIIL a continué de s'en prendre à des personnes et à des groupes soupçonnés d'être opposés à son idéologie ou de s'être ralliés au Gouvernement irakien. Le 30 novembre, il a exécuté trois notables de la tribu Jbouri à Mossoul, devant le bureau provincial de Ninive, au motif qu'ils soutenaient le Gouvernement irakien. Le 2 novembre, il a attaqué la tribu Jbouri dans le sous-district d'Alam, au nord de Tikrit, et capturé quelque 250 hommes. L'EIIL a ensuite détruit systématiquement des maisons de civils à l'aide d'engins explosifs improvisés. En novembre, il a massacré plusieurs membres de la tribu Albou Nemr, dans la province d'Anbar. Selon certaines sources, il pourrait y avoir plus de 400 victimes, dont des femmes et des enfants. Au début de novembre, plus de 200 corps auraient été retrouvés dans des charniers dans les secteurs de Ramadi et de Hit. Le 13 novembre, l'EIIL aurait attaqué des membres de la tribu Albou Nemr près du lac Tharthar et capturé 16 d'entre eux, qu'il aurait emmenés dans le secteur de Chtya et exécutés.

50. L'EIIL a continué de détruire des sites religieux ou culturels situés dans les secteurs qu'il contrôle, tel un monastère chrétien à Mossoul le 24 novembre ou le sanctuaire chiite dédié au cheik Ismaïl dans le village de Hbej (secteur de Dakouk, province de Kirkouk), le 25 novembre.

51. La Mission a continué de recevoir des informations selon lesquelles les forces de sécurité irakiennes et les groupes armés affiliés ne respecteraient pas pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, notamment les principes de distinction et de proportionnalité lors des opérations militaires, en particulier les tirs d'artillerie, comme l'exige le droit international humanitaire. Bien que l'installation délibérée de l'EIIL et de groupes armés qui lui sont affiliés dans des zones civiles soit de notoriété publique, l'objectif étant de se protéger des attaques ou de faire des victimes parmi les civils, les forces de sécurité irakiennes n'ont pas toujours réussi à réduire au minimum le nombre de victimes civiles lors de leurs opérations. Des civils continuent d'être tués lors des frappes aériennes mais il n'est pas possible de les identifier dans les secteurs contrôlés par l'EIIL.

52. La Mission a continué de recueillir des informations d'après lesquelles des groupes armés et des milices hors-la-loi commettent des meurtres ciblés, notamment de combattants de l'EIIL et d'autres groupes qui lui sont associés, qui avaient été capturés, des enlèvements de civils et d'autres infractions. Le 11 novembre, les membres d'une milice armée auraient mené un raid dans la zone de Grathoul (sous-district de Yathreb), enlevé 93 hommes de la tribu et incendié les maisons; 14 corps (y compris ceux de 3 enfants) portant des blessures par balle à la tête et au thorax ont par la suite été découverts dans un fossé, près du village. Selon certaines sources, 46 personnes ont été libérées après quelques jours, après avoir subi des sévices. Le sort des 33 autres personnes enlevées demeure inconnu. La Mission a également reçu un grand nombre d'informations faisant état d'enlèvements qui auraient été commis par des milices dans la province de Diyala. Si certains otages ont été libérés en échange d'une rançon, d'autres ont été tués, même après le versement d'une rançon. Des Sunnites ont également été enlevés à Bassora et dans d'autres zones du pays.

53. La Mission a continué de recevoir des informations selon lesquelles des cadavres non identifiés avaient été trouvés dans les provinces de Bagdad, Salaheddine, Ninive, Kirkouk, Diyala, Bassora et Babel; la plupart portaient des blessures par balle à la tête et au thorax. Les auteurs de ces crimes n'ont pas été identifiés.

54. Les enfants irakiens sont également victimes du conflit armé et des actes de terrorisme. L'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé, présidée conjointement par la Mission et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a recensé 99 actes commis contre des enfants au cours de la période considérée. De novembre à décembre 2014, les actes de terrorisme et le conflit armé, en particulier les tirs croisés, les pilonnages aveugles et l'utilisation d'engins explosifs improvisés ont fait au moins 94 victimes parmi les enfants (33 morts et 61 blessés), mais tous les cas ne sont pas signalés. Par ailleurs, le nombre d'enfants recrutés de force par l'EIIL dans les zones se trouvant sous son contrôle, ainsi que par les milices progouvernementales dans toutes les zones de conflit, y compris à Bagdad et à Bassora, a considérablement augmenté.

#### **D. Camp Hourriya**

55. Au cours de la période considérée, M<sup>me</sup> Holl Lute, ma Conseillère spéciale pour la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp Hourriya, a continué de

diriger l'action menée par l'ONU pour proposer des solutions appropriées aux déplacés. Elle maintient des contacts étroits et réguliers avec toutes les parties prenantes, y compris les résidents du camp. Les 23 et 24 novembre, elle s'est rendue à Bagdad, où elle s'est entretenue avec de hauts responsables irakiens et des membres du corps diplomatique pour examiner la question du statut des résidents et les solutions envisageables pour leur réinstallation hors d'Iraq.

56. La Mission continue de suivre la situation des résidents du camp Hourriya sur le plan humanitaire et en matière de droits de l'homme, et de faciliter le règlement des problèmes relatifs à la gestion du camp entre le Gouvernement irakien et les représentants des résidents. Au moment de l'établissement du présent rapport, 632 déplacés ont trouvé refuge dans des pays tiers, 2 491 sont toujours en Iraq, dont 2 480 dans le camp Hourriya, et 11 personnes (des déserteurs) se trouvent à Bagdad (à l'hôtel Mouhajer).

57. L'ONU continue de rechercher des solutions durables pour les résidents du camp, qu'il s'agisse de réinstallations, de réadmissions consulaires ou d'admissions à titre humanitaire. Au 21 décembre, 632 personnes avaient été réinstallées hors d'Iraq : 30 avaient rejoint l'Albanie par une filière indépendante, 123 avaient bénéficié d'une réadmission consulaire dans neuf pays (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède), 448 d'une admission à titre humanitaire dans quatre pays (Albanie, États-Unis d'Amérique, Italie et Norvège) et 32 avaient été accueillies grâce à des programmes de réinstallation dans cinq pays (Danemark, Finlande, Norvège, Royaume-Uni et Suède). En novembre, 233 personnes ont été admises en Albanie à titre humanitaire, grâce à l'action du HCR. Par ailleurs, une personne se trouvant dans un logement protégé et quatre personnes en lieu de transit temporaire ont été acceptées par quatre pays et sont en instance de départ d'Iraq. Au total, 1 248 demandes ont été déposées auprès de 18 pays dans le cadre des réinstallations, des réadmissions consulaires et des admissions à titre humanitaire.

## **E. Assistance humanitaire, reconstruction et développement**

58. Pendant la période à l'examen, la situation humanitaire n'a cessé de se dégrader du fait du conflit armé, avec plus de 2 millions de déplacés dans le pays depuis le début de 2014. Selon les estimations, 946 266 déplacés se sont réfugiés dans la région du Kurdistan, 904 170 autres ont trouvé refuge dans les régions centrales de l'Iraq et 153 630 dans les provinces du sud; par ailleurs, 800 000 personnes hébergent des déplacés. Qui plus est, 2,2 millions de personnes se trouvent actuellement dans des zones contrôlées par l'EIIL, et leur sécurité et leur accès à l'aide humanitaire demeurent préoccupants. Au total, 5 millions de personnes sont désormais touchées par la crise.

59. Le 17 décembre 2014, ma Représentante spéciale adjointe et Coordinatrice des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq et le Vice-Premier Ministre irakien et Président du Haut Comité chargé des personnes déplacées dans leur propre pays, Saleh el-Moutlaq, ont inauguré le Centre commun de coordination et de suivi, qui a pour mission de renforcer la coordination au sein du Gouvernement, ainsi qu'entre ce dernier et l'ONU et ses partenaires, et de surveiller l'efficacité des solutions proposées.

60. L'ONU a besoin de toute urgence de fonds pour satisfaire les besoins des déplacés. Le 14 décembre, avec l'appui de l'Organisation, le Gouvernement iraquien a organisé une conférence des donateurs pour leur demander des fonds supplémentaires. Le 18 décembre, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a accepté de prélever quelque 15 millions de dollars sur le Fonds central pour les interventions d'urgence afin de répondre aux besoins les plus urgents de près de 200 000 nouveaux déplacés se trouvant dans le nord et le centre de l'Iraq depuis le mois de septembre. À ce jour, quelque 715 millions de dollars ont été reçus en réponse au plan d'intervention stratégique pour l'Iraq de 2014-2015, ce qui laisse un déficit de 1,5 milliard de dollars pour couvrir les besoins au cours des 15 mois à venir.

61. Compte tenu du grand nombre de déplacés, l'ONU ne cesse d'augmenter son aide humanitaire. Au cours de la période considérée, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué 13 539 tonnes de denrées alimentaires, venant en aide à 953 442 personnes. Il a également mis en place des programmes de bons d'alimentation dans la région du Kurdistan, donnant chaque mois à 140 256 personnes des bons d'une valeur de 26 dollars qu'elles peuvent utiliser dans des magasins locaux. Grâce au PAM, 20 000 personnes ont bénéficié d'un mécanisme de réaction rapide lancé en octobre, en collaboration avec l'UNICEF et des organisations non gouvernementales partenaires, pour prépositionner des stocks de rations alimentaires, de trousseaux d'hygiène et de bouteilles d'eau.

62. Avec l'arrivée de l'hiver, il est essentiel que les déplacés aient un abri convenable. Depuis le mois de juin, 28 camps ont été ouverts en Iraq et 10 autres sont en cours de construction pour accueillir 409 000 personnes, tandis que la grande majorité devra, dans les communautés d'accueil, résider dans des centres collectifs ou des édifices publics ne répondant pas aux normes. Grâce aux fonds reçus aux fins de la préparation pour l'hiver, le HCR a été en mesure de fournir des articles ménagers de base et un abri aménagé à plus de 450 000 personnes. Dans la région du Kurdistan iraquien, 180 000 familles ont reçu des articles pour affronter l'hiver, dont des jerricanes, des couvertures, des bâches en plastique et des poêles. En novembre, le HCR a mis en place sept ponts aériens à partir de Lahore (Pakistan) pour venir en aide aux familles en prévision de l'hiver.

63. Depuis le mois de novembre, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a accordé pour plus de 9 millions de dollars de médicaments et de fournitures, et le Gouvernement a reçu 12 dispensaires mobiles entièrement équipés. L'OMS a également collaboré avec le Gouvernement et des organisations partenaires pour jumeler deux établissements de santé publique iraquiens à l'Institut de santé publique de Finlande et à l'Imperial College de Londres, accréditer les centres de santé dispensant des soins primaires de médecine générale et mettre en place un corps de travailleurs sanitaires locaux dans certaines provinces.

64. Au cours de la période considérée, plus de 1 400 écoles iraquiennes servaient de centres d'accueil pour les déplacés. Grâce à l'UNICEF, 830 ont été évacuées et ont rouvert au 1<sup>er</sup> décembre, 337 ayant été rénovées pour satisfaire aux normes minimales permettant la reprise des cours. Plus de 450 lieux temporaires d'apprentissage ont été mis en place pour 40 000 élèves. Des supports pédagogiques et du matériel récréatif ont été fournis à 26 800 élèves et des activités de loisirs proposées à plus de 28 000 élèves déplacés. L'UNICEF et ses partenaires ont également apporté un soutien psychosocial à 13 000 enfants.

65. Au cours de la période considérée, l'UNICEF et l'OMS ont aidé le Ministère iraquien de la santé à mener six campagnes nationales et quatre campagnes locales de vaccination contre la poliomyélite, vaccinant plus de 5,6 millions d'enfants; quelque 340 000 enfants déplacés ont également été vaccinés contre la rougeole. L'UNICEF est également venu en aide à 13 500 enfants, leur donnant de la nourriture et suivant leur croissance.

66. Au cours de la période considérée, un petit nombre de déplacés a pu bénéficier du programme WASH (Eau, assainissement et hygiène pour tous). Dans les provinces de Kirkouk, Diyala, Najaf, Bagdad, Anbar et Bassora, 82 000 déplacés ont reçu de l'eau en bouteille et bénéficié de l'installation de 193 citernes d'eau. Quelque 81 853 déplacés ont profité de mesures d'amélioration des conditions sanitaires, 207 449 de campagnes de promotion de l'hygiène et 37 074 ont reçu des trousseaux d'hygiène distribués par des organisations non gouvernementales locales et internationales, et les autorités locales.

67. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aidé le Gouvernement régional du Kurdistan à installer des infrastructures durables dans les camps de déplacés à l'intention de quelque 10 000 personnes. Dans le cadre de son programme visant à assurer des logements durables aux déplacés se trouvant en Iraq, ONU-Habitat a installé des camps d'hébergement dans toute la région du Kurdistan, équipés de 854 locaux préfabriqués. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est chargé d'installer des lampadaires fonctionnant à l'énergie solaire et a distribué des lampes solaires à tous les foyers. Dans les 20 camps recevant une aide de l'ONU, l'UNESCO et l'UNICEF construisent des écoles, l'OMS met en place des dispensaires et fournit du matériel médical, et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) installe des dispensaires de santé procréative et des espaces réservés aux femmes.

68. Au cours de la période considérée, plus de 20 000 réfugiés d'Aïn el-Arab/Kobané (Syrie) sont arrivés dans la région du Kurdistan iraquien après l'ouverture du point de passage d'Ibrahim Khalil, à la frontière turco-iraquienne; la plupart se sont installés dans des communautés d'accueil et les autres dans des camps de réfugiés existants, ce qui porte le nombre total de réfugiés à plus de 240 000. Le nombre de nouveaux arrivants par jour a reculé en moyenne, passant de 475 en octobre à 295 en novembre et 175 en décembre.

69. En décembre, le PAM a élargi son programme de distribution de bons, et les 76 000 réfugiés des camps d'Akr et de Darachkran reçoivent désormais chaque mois des bons d'un montant de 31 dollars par personne et non plus des distributions de nourriture. Le changement a été généralement accepté, les réfugiés pouvant désormais acheter des produits frais et autres denrées dans les magasins du camp en fonction des besoins de leur famille. Au cours de la période considérée, le PAM et le Secours islamique ont également continué de distribuer des colis alimentaires aux 1 000 réfugiés syriens du camp Obaidi d'Anbar. L'UNESCO a conclu des partenariats avec des organisations non gouvernementales locales et ouvert 10 centres d'apprentissage à Erbil et à Dohouk pour alphabétiser et préparer à la vie active les réfugiés vulnérables; elle a transféré la responsabilité de deux écoles secondaires des camps de Darachkran et de Kwargowsak au Ministère kurde de l'éducation, qui pourra s'occuper de 1 000 réfugiés.

70. Le 18 décembre, le HCR et le PNUD ont lancé le plan régional de gestion de la situation des réfugiés syriens en Iraq et de renforcement de la résilience afin de répondre à la fois à leurs besoins humanitaires immédiats et de développer leur résilience à moyen et long terme et ainsi réduire progressivement leur dépendance à l'égard de l'aide extérieure. Au total, les dépenses prévues au titre du plan s'élèvent à 426 millions de dollars.

71. Le 15 décembre, mon Représentant spécial et ma Représentante spéciale adjointe ont coprésidé une table ronde réunissant des ministres et des hauts responsables du Gouvernement afin de réfléchir aux interventions à envisager pour répondre au mieux aux problèmes de développement en Iraq. Ces problèmes et les solutions recommandées ont été récapitulés dans une série de notes d'information établies par l'ONU à l'intention du nouveau Gouvernement portant notamment sur les thèmes suivants : finances publiques et questions économiques, décentralisation, protection sociale, modernisation du secteur public, solutions à long terme pour les déplacés, droits de l'homme, gestion des recettes tirées des hydrocarbures, et relèvement et reconstruction dans les zones libérées.

72. Le 17 décembre, le PNUD a présenté conjointement avec le Gouvernement iraquien le rapport national de 2014 sur le développement humain consacré aux jeunes, qui décrit en détail les difficultés qu'ils rencontrent, et souligne l'importance de l'éducation et des possibilités d'emploi.

## **F. Sécurité et questions opérationnelles**

73. L'ONU mène actuellement plusieurs opérations en Iraq. Le 16 novembre dernier à Bagdad, un attentat-suicide à la voiture piégée visant de toute évidence un convoi de la MANUI à Bagdad dans l'intention manifeste de blesser le personnel de l'ONU n'a pas réussi à dissuader l'Organisation de s'acquitter de son mandat. L'ONU est résolue à poursuivre ses opérations en Iraq tout en plaçant la sécurité de son personnel en tête de ses priorités. Le quartier général à Bagdad et les bureaux extérieurs continuent de suivre attentivement les conditions de sécurité et ont pris les mesures de précaution qui s'imposaient. L'Assemblée générale, dans sa résolution 69/264, a approuvé une réduction d'un montant de 120 millions de dollars du budget des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016/2017. Pour cela, il faut revoir les mandats des missions politiques spéciales, dont celui de la MANUI. J'entends procéder à une évaluation et présenter mes conclusions avant l'expiration du mandat de la Mission, le 31 juillet prochain.

## **IV. Observations**

74. Malgré les gains obtenus par les forces iraquiennes au cours de la période considérée, la capacité de terreur de l'EIIL et sa capacité de violation des normes d'humanité continuent de représenter une grave menace pour l'Iraq et l'ensemble de la région. Je me félicite que les pays de la région et la communauté internationale se soient ralliés en force à la défense de l'Iraq. Il ne faut en aucun cas relâcher les efforts pour soutenir l'Iraq face à ce grave problème d'ordre humanitaire et de sécurité. J'exhorte la communauté internationale à continuer d'appuyer les demandes d'aide formulées par l'Iraq pour répondre à ses besoins sur le plan

humanitaire et en matière de sécurité et de reconstruction, y compris dans les zones libérées du contrôle de l'EIIL.

75. Je me réjouis des mesures, certes préliminaires, mais importantes, que le nouveau Gouvernement iraquien a commencé à prendre dans le cadre de son programme ministériel pour résoudre les problèmes qui préoccupent, de longue date, toutes les composantes de la société iraquienne. Une solution militaire à la menace que représente l'EIIL devra être complétée par la bonne gouvernance et la réconciliation nationale. Les doléances et les aspirations des différentes composantes devront être prises en compte d'une manière globale, conformément à la Constitution. Toutes les communautés devraient de nouveau pouvoir se sentir en sécurité et se faire entendre.

76. Je me félicite du consensus politique survenu au sein du Conseil des représentants, qui a abouti à l'adoption du budget fédéral de l'Iraq pour 2015 et qui est remarquable dans la mesure où il permettra au Gouvernement iraquien d'élaborer des politiques budgétaires viables, de promouvoir la croissance économique et d'encourager les investissements étrangers. Il est encourageant que le budget témoigne de l'engagement politique du Gouvernement à rétablir la sécurité, réduire la pauvreté, promouvoir la réconciliation nationale, fournir des secours humanitaires aux déplacés et reconstruire les régions ravagées par le conflit et les opérations militaires en cours. L'exécution du budget apportera aux Iraquiens qui souffrent du conflit le soulagement dont ils ont tant besoin.

77. Il est également encourageant que le Gouvernement ait mis l'accent sur le dialogue national pour associer les communautés marginalisées et regagner leur confiance. Je réaffirme que l'Organisation des Nations Unies est prête à appuyer pleinement tous les efforts visant à assurer la réconciliation nationale et à rétablir la cohésion sociale. J'engage les acteurs iraquiens à forger, sans plus tarder, un consensus pour la formation d'une garde nationale.

78. J'exhorte les pays de la région et la communauté internationale à fournir appui et assistance à l'action que mène le Gouvernement iraquien pour assurer la réconciliation nationale, renforcer les institutions civiles et rétablir la sécurité et la stabilité. Je loue les efforts que font les autorités iraquiennes pour renforcer leurs liens avec les pays de la région et dont témoignent les missions de haut niveau qu'elles y ont dépêchées. Je me félicite vivement de la réaction de ces pays aux demandes formulées par l'Iraq et je les engage à continuer de collaborer à l'adoption d'une démarche cohérente pour contrer la menace que représente l'EIIL.

79. Je félicite le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan pour l'attachement au dialogue et l'esprit d'unité qui leur ont permis de conclure l'important accord qu'ils ont signé le 2 décembre, dans l'intérêt de tous les Iraquiens. J'exhorte les deux parties à appliquer pleinement cet accord, notamment les volets concernant les recettes provenant des exportations de pétrole de la région du Kurdistan et de Kirkouk, par l'intermédiaire de l'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole, et les décaissements de l'allocation de la région du Kurdistan à prélever sur le budget fédéral. Je me félicite de l'engagement du Gouvernement iraquien à soutenir les peshmerga en payant leurs salaires et en leur fournissant des armes. Je demande aux deux parties de profiter de l'élan suscité par cet accord pour progresser rapidement dans la recherche d'une solution globale et équitable, dans le respect de la Constitution, à toutes les questions en suspens, y compris l'adoption d'une législation régissant le pétrole et le gaz ainsi que le

partage des recettes, et pour renforcer encore davantage la coopération et la coordination dans la lutte commune contre l'EIIL. L'Organisation des Nations Unies est prête à continuer de fournir ses bons offices.

80. Le respect de l'état de droit et des droits de l'homme fait partie intégrante d'une société pluraliste et démocratique, y compris le droit des personnes ayant maille à partir avec le système de justice pénale. À cet égard, je prends note avec satisfaction du décret ministériel exigeant que les forces de sécurité et les responsables de l'administration de la justice respectent scrupuleusement les procédures légales et veillent à ce que toute personne détenue soit inculpée dans les délais prévus par la loi et transférée à un établissement sous l'autorité du Ministère de la justice. J'engage le Gouvernement à envisager de procéder à d'autres réformes du système de justice pénale et à veiller au strict respect des procédures légales et des normes de procès équitable, conformément aux obligations internationales de l'Iraq. Les politiques ne pourront être efficaces et contribuer à l'intégration sociale que si la question de la responsabilité pour les violations passées et en cours des droits de l'homme est réglée dans le respect de l'état de droit et dans une optique qui assure la promotion de ces droits.

81. Je suis horrifié par les informations concernant les atrocités commises par l'EIIL, notamment la décapitation, l'asservissement des femmes, la destruction du patrimoine religieux et le mépris flagrant pour les droits de l'homme et pour la dignité et la vie humaines, certains de leurs actes pouvant constituer des crimes contre l'humanité. Je me félicite du déploiement de l'équipe spéciale d'enquête du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'EIIL et les groupes armés qui lui sont associés. J'encourage les témoins et les personnes qui possèdent des informations pertinentes à se faire connaître et à communiquer leurs témoignages à l'équipe chargée de cette mission très importante.

82. Je me félicite également de la mise en place du Centre commun de coordination et de suivi. Au cours de ces derniers mois, la crise humanitaire en Iraq s'est aggravée de manière exponentielle. L'Iraq compte 5,2 millions de personnes ayant actuellement besoin d'une assistance humanitaire, ce qui fait de la situation dans ce pays une des cinq crises humanitaires mondiales de « niveau 3 ». L'ONU et le Gouvernement iraquien ont lancé un appel commun afin de mobiliser quelque 2,2 milliards de dollars pour couvrir la fourniture d'une aide humanitaire à 5,2 millions de personnes dans l'ensemble du pays jusqu'en décembre 2015 et assurer leur protection. Les contributions de la communauté des donateurs ont été généreuses et s'élèvent à ce jour à plus de 600 millions de dollars, dont 500 millions fournis par l'Arabie saoudite, mais il faut encore mobiliser d'urgence 1,6 milliard de dollars. J'exhorte les États Membres à continuer d'apporter leur appui.

83. L'absence persistante d'un accord sur le statut de la Mission reste très préoccupante. Je demande instamment au Gouvernement iraquien d'intensifier sa coopération avec l'ONU afin que cet accord puisse être signé sans plus tarder. Je souhaite par ailleurs que le Conseil de sécurité encourage le Gouvernement à régler au plus tôt cette question qui n'a que trop duré.

84. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Nicolay Mladenov, ainsi que les femmes et les hommes membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies présents en Iraq pour leur persévérance et le courage dont ils font souvent preuve. Ils continueront de fournir aide et assistance au Gouvernement et à l'ensemble du peuple iraqiens. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à

mon ancienne Représentante spéciale adjointe chargée du développement et des affaires humanitaires, Jacqueline Badcock, qui a achevé son mandat le 31 décembre, pour l'esprit d'initiative dont elle a su faire preuve dans l'exercice de ses fonctions afin de répondre aux besoins de l'Iraq. Je ne doute pas que les partenaires internationaux et les pays voisins de l'Iraq maintiendront le soutien qu'ils apportent à mon Représentant spécial et à la MANUI pour l'exécution de leur mandat.

---